

PRENDRE L'INITIATIVE POUR UN STATUT DE SALARIÉ, REVENDIQUER UN REVENU GARANTI !

Pour tenter de dissiper quelques malentendus sur la revendication du revenu garanti il nous a semblé utile d'aborder une partie des aspects qui lui sont liés. Peut-on raisonnablement opposer, ne serait-ce que de manière implicite, RTT et revenu garanti, ou bien est-il possible de découvrir une articulation féconde entre ces deux thèmes ? Cette revendication doit-elle être comprise comme une simple mesure de solidarité avec les chômeurs dans l'attente d'une improbable restauration du "plein-emploi", ou peut-elle se déduire d'une analyse globale de l'évolution de la production et du salariat ? Il y a urgence à éclaircir ces questions fondamentales. Sans un approfondissement de l'élaboration collective à ce sujet, nous risquons d'hypothéquer gravement notre capacité à prendre l'initiative contre l'exploitation et la domination.

LA VERSION HUMANITAIRE DE LA RTT

Contrairement à ce que s'imaginent certains, la réduction du temps de travail ne redeviendra une revendication crédible pour les salariés stables, ou supposés tels, que lorsqu'elle cessera d'être affaiblie par l'expression de bons sentiments à l'égard des chômeurs. Si nous gagnons les 35 heures, il est à prévoir que seuls 10 % des chômeurs -et ce ne seront pas les plus désocialisés qui seront embauchés- retrouveront un emploi classique. En attendant que de nouveaux gains de productivité ne viennent remettre en cause la rentabilité des postes de travail concernés... L'appel à la solidarité avec les chômeurs ne justifie donc pas la RTT. Cette revendication est en fait essentiellement tributaire des conditions effectives de l'actuelle organisation sociale du travail et non de sa valeur (hypothétique) sur le marché du consensus humanitaire. Faire des chômeurs et des précaires l'alibi moral de la RTT revient à occulter sa légitimité profonde qui, bien au delà de toute invocation de solidarité, ne peut reposer que sur l'intérêt matériel et subjectif des salariés. La solidarité entre fractions du salariat que nous devons contribuer ensemble à inventer ne peut se fonder sur des approximations pieuses occultant une multiplicité constitutive. Espérer mobiliser les chômeurs et les précaires de façon durable sur la RTT est illusoire. Que cette illusion permette à des camarades d'oublier un peu les difficultés d'une mobilisation sur cette revendication est certainement consolateur mais ne permet en rien d'affronter les problèmes qui se posent à nous. Nous ne ferons pas l'économie des contradictions réelles entre les diverses figures sociales (employés "à statut", travailleurs précaires, chômeurs) du salariat en les dissimulant sous un vague discours unitariste. L'unité ne peut être présumée. Elle ne saurait être un postulat. Elle peut en revanche résulter d'une construction. Viser cette construction suppose d'admettre les contradictions réelles, de les identifier, d'en faire un élément moteur. Envisager ces contradictions comme purement négatives reviendrait à ignorer la dynamique qu'elles recèlent.

FAIRE PAYER LA RTT ACTUELLE !

Pour revenir aux employés à temps plein -et sans aborder ici divers facteurs qui complexifient de manière redoutable la revendication de la RTT (tel le brouillage de la frontière entre temps de vie et temps de travail qui rend extrêmement périlleuse toute mesure de la journée de travail social)- c'est d'abord le coût (salarial et social) de la RTT réelle -telle qu'elle est effectivement pratiquée et non telle que nous la rêvons- qui rend aujourd'hui la revendication difficile à soutenir (si ce n'est de manière défensive lorsqu'il s'agit d'essayer de préserver des emplois). Il nous semble que si elle n'est pas appuyée sur une lutte pour le salaire, direct ou indirect, des employés à temps partiel, la RTT ne pourra être prônée de manière offensive. En somme, pour obtenir une RTT généralisée, il faut commencer par faire payer celle qui existe ! Sans craindre de renouer avec une perspective égalitaire de lutte contre la hiérarchie des salaires. Encore une fois il s'agit de redonner un contenu libérateur, une portée émancipatrice à la RTT.

Mais, dispersée dans de multiples PME, connaissant un temps d'emploi discontinu ou détentricer d'une qualification sociale très égalitairement répartie dans l'ensemble de la population, la figure sociale directement intéressée à ces luttes pour le salaire des employé(e)s à temps réduit ne peut s'attaquer aux employeurs pris isolément, si ce n'est de manière marginale. La revendication du revenu garanti est ainsi indissociable d'une lutte efficace pour la RTT. Pour les employé(e)s à temps réduit comme pour l'ensemble des travailleurs précaires, poser la question du salaire suppose d'emblée de se confronter au gestionnaire collectif de la force de travail qu'est l'État. La vague néo-libérale de dérégulation doit connaître sa fin.

GÉNÉRALISER LE SALAIRE SOCIAL

Il paraît indispensable d'effectuer un (trop rapide) détour historique pour définir schématiquement quelques traits centraux de l'évolution de la condition salariale. Face à l'alternative représentée par la Révolution de 17, puis en réponse à la crise de 29, les pays de capitalisme développé avaient dû effectuer des sauts de socialisation inédits. La généralisation de l'enseignement constitue un épisode parmi d'autres au sein d'une série d'événements qui marquent le développement de l'État social. Le Welfare américain instauré lors du New-Deal constitue l'exemple canonique de cette socialisation de la production.

Depuis, sous le signe de la crise, l'histoire a avancé par ses mauvais côtés, le compromis salarial fordiste qui caractérisait les "trente glorieuses" a volé en éclat. Les garanties qui s'étaient progressivement attachées au salariat ont été massivement attaquées, contournées, réduites. Mais, quelque soient les bouleversements en cours de l'organisation sociale du travail, le salaire social, dont l'une des propriétés est d'être détaché du temps de travail individuel en entreprise, représente plus que jamais un passage obligé pour les luttes dans et contre la condition salariale. La lutte sur le salaire concerne la reproduction d'ensemble de la force de travail. Comme la production, elle dépasse de fait les frontières de l'entreprise. Qu'il s'agisse du SMIC, de la gestion et de l'attribution des diverses allocations, ou du statut des salariés en formation, un ensemble de questions pratiques a pour point commun de ressortir de ce versant socialisé, résultat des luttes ouvrières, de la forme salaire.

Nous débordons là l'angle des travailleurs à temps réduit, des intermittents et autres précaires pour atteindre un niveau qui élargit le cadre potentiel de mobilisation à l'ensemble des chômeurs et des scolarisés. Il est ainsi significatif qu'à Paris des étudiants aient commencé à rejoindre les récentes actions d'AC! et du CDSL pour l'extension du droit au revenu aux moins de 25 ans. Revendiquer l'extension et la généralisation du salaire socialisé revient à dessiner les contours d'une large mobilisation de longue durée. La revendication du revenu garanti loin d'être une simple question d'urgence sans contenu politique global pose en fait l'exigence fondamentale d'un statut social de salarié qui garantisse, autant que faire se peut, l'ensemble des salariés, employés ou non, face aux nécessités et aux aléas de la vie de travail.

FAIRE CAMPAGNE SUR LE RMI ET L'UNEDIC

Dans cette optique, il n'est pas inutile de revenir sur l'analyse qui peut-être faite de tel ou tel dispositif clé. Ainsi pour le RMI, par exemple, dont le mode d'attribution, le montant, l'interdiction aux moins de 25 ans, ne sont absurdes et insoutenables qu'à condition d'oublier l'utilité qui fonde cet arbitraire.

Si, jusqu'à ce jour, le RMI n'est pas calculé individuellement mais sur la base du ménage, c'est avant tout pour protéger les intérêts des employeurs de salarié(e)s à temps partiel (distribution, entretien, entre autres). A très mal gagner leur vie, une partie d'entre eux pourraient préférer effectuer une formation, s'occuper de (transformer?) leur quartier, ou, malgré le travail domestique, tenter de ne rien faire. La simple individualisation du RMI pourrait contraindre une partie des employeurs à payer davantage l'heure de travail des temps réduits et favoriser des luttes pour les salaires (directs) dans les secteurs concernés. La Constitution stipule que la société doit à chacun de ses membres des moyens d'existence. Mais le RMI reste interdit aux moins de 25 ans. On compte (officiellement) parmi eux 600 000 chômeurs non indemnisés. Principalement en raison d'une durée trop courte d'affiliation au régime d'indemnisation du chômage. Alors que 70% des embauches ont lieu sous contrat à durée déterminée et que la durée moyenne de ces contrats est de trois mois, les ASSEDIC exigent quatre mois d'emploi à temps plein pour accorder l'allocation unique dégressive.

Les partenaires sociaux, l'État, ont depuis des années organisé la rareté. Après Bérégovoy qui avait exclu du droit à l'allocation des centaines de milliers de chômeurs, après Aubry qui avait supprimé l'allocation d'insertion (pourtant verrouillée et restrictive: elle ne touchait que 100 000 personnes environ) destinée aux jeunes chômeurs, qui se souvient encore que le programme commun d'union de la gauche de 1974 prévoyait des allocations de chômage jamais inférieures au SMIC ! Depuis, les déclarations de Bon préconisant l'emploi des chômeurs indemnisés comme contrepartie à leur allocation sont venues avouer crûment que le développement du chômage s'inscrit dans la remise en cause néo-libérale du salaire. Le salaire est justement cet indice central du rapport (conflictuel) capital/travail sur lequel les luttes ouvrières et sociales avaient su peser dans la deuxième moitié des "30 glorieuses". Depuis 20 ans, revanche capitaliste oblige, l'essentiel des mesures pour l'emploi sont autant de dispositifs d'assistance aux employeurs visant à leur fournir de la main d'oeuvre à bon compte (CIE et CAE chiraquiens n'échappant pas à la règle).

Les emplois intermittents qui se multiplient ouvrent rarement droit à une garantie de revenu. Il s'agit de maintenir ainsi une brutale contrainte au travail. Nul hasard, dans cette logique, à ce que soit remis en cause le statut exemplaire des intermittents du spectacle. Depuis que les dockers ne sont plus dans ce cas, le statut des intermittents du spectacle reste l'un des seuls statuts de salarié qui prenne en compte l'intermittence du travail. Ceci dans un secteur d'activité qui pourrait à bien des égards constituer un modèle pour l'ensemble du travail immatériel en plein développement actuellement.

Du RMI à la convention UNEDIC, c'est bien la question du revenu garanti qui est en cause. Malgré cette situation, les actions parisiennes pour l'extension du RMI aux moins de 25 qui représentent une amorce de contre-offensive sur ce terrain du salaire, n'ont pas été l'occasion d'une large mobilisation d'AC ! D'aucuns parmi nous ont-ils estimés alors qu'il s'agissait simplement de soutenir, de loin, une initiative du CDSL ? Qu'AC ! n'avait pas à s'inscrire pleinement dans ces luttes, pouvait déléguer à d'autres le soin de le faire ? Ce qui est sûr c'est que l'information n'a guère circulé. Les réticences quant à la revendication du revenu garanti, parfois "diabolisée" par certains, ont fait le reste. Comment ne pas voir que nous avons raté là une occasion de polariser le débat politique lors des élections, comme cela a été fait en partie sur le logement, y compris grâce à la participation active de nombreux militants d'AC !.

Nous proposons de rompre avec cette frilosité. Pour amorcer sur le terrain la mobilisation sur la convention Unedic (elle sera renégociée fin 1995 ou début 1996) ces actions-revenu peuvent être reprises et développées dès la rentrée partout où ce sera possible. L'intérêt majeur de ces actions est de permettre l'obtention de résultats concrets (des sous !) tout en posant une revendication politique globale. Ce type de campagne peut permettre de renouer avec la dynamique des marches en offrant des perspectives d'actions aux chômeurs et aux précaires.

LE CHÔMAGE, ENVERS DU TRAVAIL OU INDICE DE SA MUTATION ?

Les mouvements de lutte contre le chômage ont toute chance d'être constitués de chômeurs et de précaires. On l'a vu lors de la marche contre le chômage, cela se vérifie sur chaque campagne. La lutte contre le chômage se confond avec celle pour l'obtention de droits sociaux réels, c'est à dire valables pour tout ressortissant du salariat quelque soit sa situation à l'égard de l'emploi. AC !, l'APEIS, faute d'être en mesure de peser directement sur la politique de l'emploi se manifestent, pour l'essentiel, sur les terrains concrets qui relèvent du statut social des chômeurs et des précaires.

Ceux qui le déplorent semblent n'avoir pas compris la portée politique fondamentale de la lutte contre le chômage. Pour eux, militants syndicaux ou politiques "experts" intellectuels, les mobilisations en cours, sur la gratuité des transports, le droit au logement, l'extension du RMI aux moins de 25 ans, ou à venir, contre la dégressivité des allocations ou l'insertion-contrôle des allocataires, loin d'être des éléments constitutifs d'une dynamique de remise en cause radicale de la société, ne seraient que des manifestations de solidarité avec les chômeurs. A cela, rien de surprenant. Ils participent à leur manière d'une idéologie du travail qui risque de leur interdire de prendre en compte la production sociale d'ensemble, le travail au delà de l'emploi, le travail comme rapport social historique, essentiellement contradictoire, soumis à des mutations. Leur vision continue par exemple à faire de l'entreprise le cœur de la production et le lieu central du conflit contre l'exploitation et la domination.

Rien n'empêche pourtant d'adopter un autre point de vue, de se débarrasser de conceptions du travail devenues inadéquates. En tout état de cause, un mouvement contre le chômage ne peut refuser aux chômeurs et aux travailleurs précaires de se déterminer à partir de leur propre situation.

Quelles sont alors, pour ceux qui veulent bien les voir, les perspectives tracées par la revendication d'un revenu garanti ? S'opposant à l'exploitation, cette lutte pour l'accès de chacun à la richesse socialement produite mettra à terme en question l'organisation même de la production. Le revenu garanti doit d'ailleurs être défendu non comme dépense sociale mais comme un investissement productif. Simultanément contrepartie d'un travail déjà effectué et non reconnu, reconnaissance d'éléments clés de la qualification sociale du travail (mobilité, disponibilité, polyvalence, intellectualité) et pari sur le développement, anticipation d'une production à venir, le revenu garanti vise un dépassement dans les faits de l'étroite "rationalité" capitaliste (le profit, mesure de toute chose). Le pari politique est le suivant: la production sociale peut être libérée, transformée, développée, si nous parvenons à l'affranchir des diktats économiques. Ainsi comprise, loin d'être platement conjoncturelle, la revendication du revenu garanti, participe d'une approche nouvelle du classique problème de la transition vers un autre mode de production.

Paris, le 24 juin 1995,
CARGO c/o MTLC, 21 ter rue Voltaire 75011 Paris.